



COMMUNE D'ALLINGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2013

L'an deux mil treize le deux avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2013

Etaient présents : Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, BON Elise, EPRON Catherine, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, FRULEUX Anne-Marie et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BONDURAND Jean-Claude (a quitté la séance à 20h45), PAILLET Hervé, ROUAULT Raphaël, DEVILLE François, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur BOURQUI Roger à Madame DESPRES Muriel, Monsieur BERGERON Pierre à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur GASPARINI Gil-Laurent à Monsieur DUPUIS Gilles.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle, et Messieurs BECHEVET Patrick, PERROUD Frédéric.

Monsieur PAILLET Hervé a été élu secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **SOUHAITE** un prompt rétablissement à Mme Christiane CACHAT, agent de la collectivité.
- **AJOUTE** à l'ordre du jour deux points concernant les ressources humaines (protection sociale complémentaire des agents, convention sur la prise en charge de la médecine du travail par le biais d'une convention avec le Centre De Gestion),
- **REÇOIT** plusieurs informations de la part de M. le Maire, concernant la réunion à laquelle il a participé avec M. CONSTANTIN, Conseiller Général du canton de Thonon-Ouest, qui visait à collecter les demandes de financement des projets communaux engagés lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 ainsi qu'à échanger sur des sujets plus larges concernant la sécurité des routes départementales, notamment l'aménagement du carrefour du Crêt-Baron pour lequel des courriers sont régulièrement envoyés au Président de l'Assemblée Départementale. Le Conseil reçoit également le compte-rendu de la dernière Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). M. le Maire indique que ce document permettra à chacun d'apprécier les différentes interventions relatives au dossier de l'intercommunalité et le rôle joué par chacun dans les différentes initiatives visant à créer une grande communauté d'agglomération autour de Thonon-les-Bains, souhaitée par le Maire, Président du SIAC et représentant les grands syndicats à la CDCI. Le Conseil reçoit les remerciements des restos du cœur concernant le prêt de la salle communale pour l'organisation du loto annuel de

l'association, qui a connu un grand succès. Reçoit également les remerciements de l'association JALMALV, Arc en ciel, la bibliothèque sonore de Thonon pour les subventions versées.

- **EST INFORMÉ** de la venue de représentants élus, enseignants et associatifs de la ville espagnole de PEGO en Espagne, dans le cadre de la semaine de l'eau et du programme européen Comenius Regio porté par la Communauté de Communes des Collines du Léman en partenariat avec le Lycée des 3 Vallées, Hydraulique Sans Frontières, le SYMASOL, le SIEM et la Fédération des Œuvres Laïques.
- **EST INFORMÉ** de la venue du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Monsieur BOVIER, de son adjoint M. Gros et de l'Inspectrice du secteur, Madame BERGOUGNOUX, pour échanger avec les enseignants sur les difficultés apparues au sein du groupe scolaire au sujet de la réforme des rythmes scolaires. M. le Maire a échangé avec ces représentants de l'éducation nationale. Le DASEN et l'inspection d'académie ont assuré M. le Maire de leur soutien technique si le choix était fait de mettre en place la réforme dès 2013.
- **APPROUVE**, après avoir pris en compte les demandes de modification de M. JORDAN, qui souhaite préciser son souhait de recevoir le compte rendu de la réunion en séance privée du Conseil Municipal datant du 18 février. A ce sujet, M. le Maire indique que ce compte-rendu sera distribué en fin de séance. Mme BILLAULT exprime également son souhait de voir amender le Compte rendu, particulièrement concernant son intervention sur les modalités juridiques d'achat des fournitures scolaires. Elle demande que l'expression « accord-cadre » soit adossée à sa demande de réalisation d'un marché public. Mme CHABOUD souhaite également que la MJC soit mise en avant dans le cadre de l'accueil de la ludothèque itinérante dans le compte-rendu. M. le Maire explique que ce nouveau service à la population, inauguré à Allinges, est accueilli chaque semaine dans chacune des sept communes par les structures existantes (MJC, Foyers Ruraux). Elle ajoute qu'une faute d'orthographe sur Eurcasia devra être corrigée et que le spectacle bourriatre sera organisé non pas à Evian mais à Allinges.
- **ENTEND** M. DEVILLE relayer les demandes des riverains qui souhaitent qu'à l'occasion de l'installation des conteneurs semi enterrés, l'ancienne carrosserie, régulièrement taguée, puisse être repeinte afin d'améliorer la propreté des lieux. Il souhaite par là même poser la question du devenir de cette friche industrielle. M. le Maire indique qu'il est bien prévu de rénover les façades de cette ancienne carrosserie, cette opération d'entretien étant régulièrement assurée du fait des dégradations fréquentes. Quant à l'avenir de ce bâtiment, il demeure sans aucun doute lié au projet d'extension de l'école et ne pourra être envisagé que dans ce contexte global. M. le Maire ajoute que les investissements 2013 ne prévoient pas d'action isolée sur cette propriété.
- **EXAMINE** les comptes administratifs et de gestion du budget principal et des budgets annexes. M. le Maire rappelle les excédents de fonctionnement d'un montant de 880 587,88€ et d'investissement d'un montant de 83 145,17€, soit un excédent global de clôture de 963 733.05€. L'affectation de ce résultat dégage une capacité d'autofinancement qui permettra de financer les investissements futurs sans augmenter les taux d'imposition et sans recourir à l'emprunt. Le Maire réalise ensuite une présentation détaillée des recettes et des dépenses de l'ensemble des budgets en proposant une mise en forme analytique plus adaptée à la bonne compréhension des grands postes de dépenses. M. JORDAN fait remarquer que la recette de 1,04€ émane bien des revenus des parts détenues dans la Compagnie Nationale du Rhône et non simplement des parts détenues dans cette compagnie. Le Conseil approuve à l'unanimité le comptes administratif et de gestion du budget principal et affecte les résultats de la manière suivante : 686 375,94€ au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés en investissement) et 83 145,17€ au compte R001 (recettes d'investissement). La section de fonctionnement retient 194 211,94€ au compte R002 (recettes de fonctionnement).

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget annexe des ateliers de la Genevière et affecte le résultat sur les mêmes modalités que la délibération de reprise anticipée des résultats constatant un excédent global de clôture de 242 383.02€.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « caveau » et affecte le résultat sur les mêmes modalités que la délibération de reprise anticipée des résultats constatant un déficit de clôture de 12 034.18€.
- **EXAMINE** et **APPROUVE** la demande de levée d'option sollicitée par M. Pelletier concernant le crédit-bail du lot n°3 aux ateliers de la Genevière. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre contact avec le Notaire en charge du dossier et à signer tout document relatif à cette affaire. M. le Maire s'engage à informer l'assemblée municipale de l'évolution de ce dossier.
- **EXAMINE** les propositions de vente de terrain à Réseau Ferré de France en vue de la suppression des passages à niveau n°67 et 68. Les parcelles concernées sont celles numérotées A 464, AI 195, AD 606 et A 162. Mme BILLAULT s'interroge sur les modalités de définition des conditions de rétrocession des terrains non utilisés après réalisation de l'ouvrage. Elle souhaite également savoir s'il est nécessaire pour RFF d'acquérir tous ces terrains qui se situent dans des zones sensibles notamment en matière environnementale, zones qui doivent selon elle être préservées. Elle regrette également de ne pas avoir reçu les plans d'emplacement des parcelles avec la note de synthèse. M. le Maire précise l'emplacement des parcelles concernées en exposant les plans correspondants et ajoute que compte tenu de l'importance du projet, il ne doit selon lui pas être fait obstacle à l'acquisition de ces parcelles affectant environ 80 propriétaires, dont la vente permettra de faire avancer un projet particulièrement sensible. Il ajoute que TERACTEM, nouvelle raison sociale de la SED 74, a travaillé de manière très approfondie le dossier et que toutes les parties prenantes sont consultées. Mme BILLAULT souhaite tout de même que la parcelle soit préservée au mieux conformément aux orientations futures du PLU et veut obtenir des garanties. M. DEVILLE demande que la commune se protège au mieux vis-à-vis d'éventuels futurs délaissés restitués, notamment du fait de la situation de la parcelle en entrée de commune. M. le Maire prend note de ces remarques et interrogera TERACTEM sur ces différents points. Il propose ensuite au Conseil de se prononcer, lequel approuve à l'unanimité la proposition.
- **EXAMINE** les modalités de participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents. Compte tenu du manque d'éléments sur le sujet, il est demandé un report de l'examen de cette délibération. M. le Maire indique que le travail va être repris, inspiré des dispositions retenues et validées à la communauté de communes sur le même sujet et que la délibération sera soumise à la prochaine séance du Conseil Municipal.
- **EXAMINE ET APPROUVE** à l'unanimité la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie concernant la prise en charge de la médecine du travail.
- **EST INFORMÉ** par M. le Maire de la probable organisation, lors du procès de l'accident de Mésinges, d'un déplacement sur place de l'ensemble des parties prenantes au procès. Cela va impliquer une logistique assez lourde, avec des arrêtés de fermeture des routes et une organisation du stationnement très particulière compte tenu de l'envergure de ce procès et du nombre de parties civiles.
- **PREND EN COMPTE** que Mme BOISSINOT souhaite savoir s'il serait possible que la salle communale ne soit pas louée lors de grandes célébrations religieuses. Mme BON appuie cette demande. M. le Maire regrette la situation générée par un afflux important de véhicules à stationner et indique que cela sera pris en compte afin de fluidifier les différents déplacements et stationnements, ceci dans le souci de la sécurité de chacun, mais dit aussi que la manifestation

organisée à la salle communale était de nature cultuelle également puisqu'il s'agissait d'un baptême religieux et non d'une animation festive.

- **ENTEND** Mme FAVRE-VICTOIRE s'interroger sur la possibilité pour la commune de prendre en charge la création des passeports. Elle considère en effet que le délai est de plus en plus long pour demander un passeport et que la prise en charge de ce service par la Mairie serait une plus value pour le service public communal. M. le maire considère qu'il s'agit d'une idée intéressante et va étudier la question afin de réfléchir à une mise en place raisonnée si possible à effectifs constants.
- **ENTEND** M. le Maire transmettre la proposition de M. DEVILLE François formulée lors de la dernière réunion du CCAS à savoir installer deux défibrillateurs semi-automatiques l'un au stade et l'autre à la salle communale. Mme EPRON indique qu'il est souhaitable de solliciter le réseau transalpin des urgences. M. le Maire charge Mme EPRON de réaliser une prospection et de transmettre les tarifs et conditions d'acquisition de ce matériel qui peut être utile à tous, lors d'une prochaine assemblée municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h.

Le Maire :

Jean-Pierre FILLION.